

ASSOCIATION



DOSSIER DE PRESENTATION

**MEDIATION, MEDIATION FAMILIALE, MEDIATION PENALE
COMMUNICATION, AUDITION DE L'ENFANT EN JUSTICE,
FONCTION PARENTALE
FORMATION**

Résonances : Qui sommes nous ?

1. Fiche d'identité
2. Activités exercées
3. Une association qui répond aux impératifs d'intérêt général au regard des articles 200 et 238bis du Code général des impôts
 - Une association d'utilité sociale, familiale et éducative
 - Une association qui travaille en partenariat avec l'état et les institutions

15 rue des 3 francs, ZAC Val de Durance,
13 860 Peyrolles en Provence
Tél : 04 42 67 14 17
Fax : 04 42 67 11 37
Courrier : bbaumlen-resonances@orange.fr
Association loi 1901
SIREN 18 665 584 000 37
Organisme de formation n° 93 13 08 64 213

RESONANCES – Qui sommes-nous ?

- ◆ Reconnue d'intérêt général, l'association a pour vocation d'**accompagner, via une médiation professionnelle, les personnes en période de crise, situation de conflit ou de changement, transition.**

- ◆ **Quatre missions** au service de la vocation:
 - **Développer la médiation familiale conventionnelle et judiciaire, Réaliser des actions de médiation :**
 - Pénale à caractère familial sur réquisition (procureur)
 - En milieu scolaire
 - De quartier
 - **Assurer des auditions de l'enfant en justice**
 - **Animer** des conférences, ateliers, débats
 - **Former** à la médiation familiale, scolaire... à la gestion du conflit, la communication sans violence, le droit de la famille.

- ◆ **Un large public cible :**
 - Les familles (parents, enfants, grands-parents, fratries...) confrontées à une situation de crise (séparation, divorce, exercice de l'autorité parentale conflictuel, relation avec les grands-parents...)
 - Les professionnels de la famille

- ◆ Création en 1997
- ◆ Une association conventionnée par le Comité départemental de la fonction parentale des départements 13, 83 et 84 et par la Cour d'appel d'Aix en Provence
- ◆ Désignée par les TGI d'Aix en Provence, Marseille, Tarascon, celui de Draguignan et celui d'Avignon et la Cour d'appel d'Aix pour des actions de médiation familiale civile et pénale
- ◆ Affiliée à la FENAMEF (Fédération Nationale de la Médiation et des Espaces Familiaux) et à l'APMF (Association Pour la Médiation Familiale)
- ◆ Zone géographique : Bouches du Rhône, Var, Vaucluse et PACA (médiation, audition), France (formation)
- ◆ 3 secteurs d'intervention: Médiation, Formation, Parentalités
- ◆ 3 antennes décentralisées (Aix/Durance/Haut Var/Vaucluse, Marseille/Aubagne, Tarascon)
- ◆ Une équipe de 17 médiateurs familiaux diplômés d'état, 4 auditeurs de l'enfant en justice et 7 formateurs

1. Fiche d'identité

Dénomination

RESONANCES, association loi 1901

Adresses

Siège Social

15, rue des 3 Francs,

ZAC Val de Durance

13860 Peyrolles-en-Provence

Aix/ Durance/Haut Var/Vaucluse

15, rue des 3 Francs,

ZAC Val de Durance

13860 Peyrolles-en-Provence

Marseille/Aubagne

314, avenue du Prado 13 008 Marseille

Maison de la Justice et du Droit

26, cours Voltaire 1 3400 Aubagne

Antenne de Tarascon

Pôle Social Emploi

Rue Pierre Sémart

13150 Tarascon

Objet statutaire

L'association a pour objet l'intervention en contexte de crise ou de transition.

Elle s'adresse :

- Aux personnes confrontées à une crise, un conflit, une rupture de la communication ou du dialogue. Elle met à leur disposition des moyens appropriés pour qu'elles élaborent une démarche de changement et/ou d'adaptation.
- Aux professionnels ou militants concernés par la crise et ses enjeux.

Elle exerce d'une façon générale toute activité liée directement ou indirectement à son objet.

Affiliations

FENAMEF : Fédération Nationale de la Médiation Familiale, APMF : Association Pour la Médiation Familiale

Conseil d'administration

Présidente : Marie-Claude TALIN

Trésorière : Monique MOREAU

Secrétaire Pierre MARY

Membre du CA : Marie-Thérèse Massari.

Equipe

Directeur : Bruno BAUMLEN

Responsable Administratif et Finances: Magali CHERICI

Chargée de mission projets et ressources humaines : Danielle GUEYDAN

Responsable Formation : Bruno BAUMLEN

Responsable Pénal : Bruno BAUMLEN

Coordinateurs antennes: Laetitia SALIS (Aix/Durance/Haut Var/Vaucluse), Pierre HOSELET (Marseille/Aubagne), Brigitte GERAULT (Tarascon).

Médiateurs : Nadine BITNER, Séverine BOTTERO, Pascale DUQUET, Brigitte GERAULT, Danielle GUEYDAN, Pierre HOSELET, Nicole MONDOT, Catherine PARAHY, Géraldine PONNELLE, Céline QUATREFFAGES, Laetitia SALIS, Eugénie TEIXEIRA, Martine TERMINE.

Formateurs : Catherine GASSEAU, Danielle GUEYDAN, Pierre HOSELET, Marie Thérèse MASSARI, Catherine PARAHY, Géraldine PONNELLE.

Auditeurs : Séverine BOTTERO, Pascale DUQUET, Brigitte GERAULT, Eugénie TEIXEIRA

Secrétaires : Nadia BELARBI (Marseille), Dominique GUISTETO (Siège), Muriel PALERMO (Siège, Aix/Val de Durance), Valérie JOHNSON (Tarascon)

2. Activités exercées

L'association Résonances développe depuis maintenant près de 12 ans une action centrée sur **l'accompagnement des personnes en période de crise et/ou de transition à partir des techniques de la médiation**. L'essentiel de son activité porte sur **la médiation familiale et les actions de parentalité en faveur des familles et des enfants**.

Son siège social se situe à Peyrolles-en-Provence (Bouches du Rhône) et son activité se développe sur tout le département et les départements limitrophes (Vaucluse, Var).

Son objectif est de mettre à la disposition des personnes les moyens appropriés pour qu'elles élaborent une démarche de changement et/ou d'adaptation.

Elle se fonde sur les valeurs et principes développés dans ses **actes fondateurs**:

Liberté et responsabilité des personnes qui introduisent comme principes pour chaque intervention :

- La libre détermination.
 - L'adhésion et l'active participation à la démarche.
 - L'engagement à construire et assumer des choix.
- La citoyenneté.
 - Le respect de l'autre et de ses intérêts fondamentaux.
 - La coopération dans la tâche à accomplir.
 - La solidarité avec la communauté sociale.
- La capacité de changement.
 - Le développement de la personne.
 - L'acquisition de nouvelles connaissances.

L'approche dynamique du conflit

Dans ce contexte où la personne est acteur, le conflit est défini comme la manifestation d'une exigence à changer, comme une opportunité de croissance.

C'est un moment de réorganisation qui, laissé entre les mains des personnes, et accompagné, peut déboucher sur un nouvel équilibre.

LES ACTIONS

Conformément aux principes développés dans ses actes fondateurs, Résonances propose différents types d'interventions qui ont toutes pour objectif de renforcer la personne confrontée à un conflit, une rupture de communication pour lui permettre de développer ses compétences et d'entrer dans une démarche de dialogue et de coopération.

Ces activités se regroupent en trois secteurs : le secteur médiation, le secteur formation et le secteur Parentalité (Actions Enfants/Familles).

LE SECTEUR MEDIATION

Il propose de **la médiation familiale** et d'autres types d'intervention en lien avec la médiation. Il dispose d'une organisation et d'une gestion réparties en différentes antennes et lieux d'accueil, ainsi que d'un partenariat financier diversifié et solide. Le travail en réseau l'inscrit dans le paysage professionnel départemental et national.

● La médiation familiale civile et pénale

Ses objectifs

La médiation familiale accompagne les familles qui traversent une période de crise : conflits ou ruptures liés au divorce, à la séparation, à l'exercice conjoint de l'autorité parentale, rupture du dialogue, conflits parents/enfants (adolescents ou adultes), grands parents/parents (pour continuer

à voir les petits enfants), conflits au sein de la fratrie (avenir d'un parent âgé par exemple) et de la famille recomposée, etc.

L'objectif est de leur permettre de (re)trouver le dialogue et des solutions répondant aux besoins de chacun (particulièrement les enfants) qui seront mieux acceptées et appliquées qu'une décision imposée par le juge. Cette action permet aux personnes de :

- retrouver une capacité à dialoguer et à agir dans la crise,
- apprendre à gérer pacifiquement les conflits,
- éviter la rupture des liens dans la famille et du lien parental, donner à l'enfant accès à ses deux parents dans un véritable exercice en commun de la co-parentalité,
- éviter les comportements à risque (symptômes, addictions voire délinquance) des enfants pris dans la tourmente des séparations difficiles,
- éviter les phénomènes souvent liés à une crise familiale mal ou pas gérée (chômage, perte de logement, pauvreté).

La démarche s'inscrit dans la politique nationale de développement de la médiation familiale qui a pour but de :

- maintenir les liens familiaux,
- restaurer le tissu social,
- contribuer à la paix sociale, au soutien à la fonction parentale et à l'éducation,
- développer la citoyenneté.

C'est un facteur d'apaisement des liens sociaux encadré par des dispositions juridiques (loi du 4 février 1995 et décret du 22 juillet 1996 sur la médiation, loi du 4 mars 2002 sur l'autorité parentale, décret sur la création du diplôme d'état de médiateur familial en date du 2 décembre 2003, loi du 26 mai 2004 sur le divorce, ordonnance du 4 juillet 2005 sur la filiation et loi du 5 mars 2007 sur la protection de l'enfance).

Ainsi que, pour la médiation pénale, les dispositions des articles 41 et R 121 du Code de Procédure Pénale.

L'orientation en médiation familiale

Les familles s'adressent au service :

- De leur propre initiative, après avoir entendu parler de l'association par une relation ou par le bouche à oreille, à l'issue d'une permanence d'information sur orientation d'un professionnel : travailleur social, avocat, juge, médecin, psychologue, services municipaux, de police...Médiation spontanée.
- Sur orientation du juge, suite à une lettre du greffe ou sur ordonnance du juge (généralement le Juge aux affaires familiales, plus rarement le juge des enfants) : médiation judiciaire.
- Sur réquisitions du Procureur de la République dans le cadre pénal, suite à une plainte pour non paiement de la pension alimentaire, non représentation d'enfants, ou certains cas de violences : médiation pénale à caractère familial (MPcF).

Les entretiens de médiation familiale

Ils se déroulent en présence des deux (ou plusieurs) personnes en conflit, sur une heure et demi à deux heures, dans un espace de parole sécurisé et confidentiel, en présence d'un (ou deux) médiateur familial, tiers impartial et indépendant, respectant l'esprit, les techniques et l'éthique de la médiation familiale.

Les intervenants

L'équipe d'intervenants se compose de médiateurs familiaux professionnels, salariés et bénévoles, issus des secteurs psychosocial et juridique, titulaires du diplôme d'état de médiateur familial. Ils participent aux six analyses de pratique organisées par l'association et animées par un intervenant professionnel. Certains participent de plus à une supervision.

La co-médiation

Les interventions se font le plus souvent possible avec la participation de deux professionnels aux compétences et aux spécificités complémentaires. Cette collaboration ajoute à la distance et à l'impartialité, apporte une complémentarité des compétences, propose aux participants un modèle de communication et/ou de gestion de conflit, permet une analyse des pratiques continue.

● Les autres interventions du secteur médiation

Un accompagnement personnalisé est proposé aux personnes participant à une médiation familiale qui expriment le besoin d'un soutien à leur démarche : cet accompagnement individuel ou parental est assuré par les médiateurs familiaux de l'équipe (qui n'assurent pas la médiation en cours) et ont aussi une formation initiale de thérapeute. Cette action, payée directement par les personnes en demande, s'autofinance.

La médiation en milieu scolaire est assurée par le Service Formation :

- médiation entre pairs : formation de l'équipe enseignante et administrative à la gestion sans violence du conflit et à la médiation, puis formation des élèves appelés à devenir médiateurs.
- Médiations familles/école.

L'information juridique sur le droit de la famille, donnée avec l'esprit et les outils de la médiation, par les médiateurs d'origine professionnelle juristes.

D'autres types d'intervention en lien avec la vie de la cité : **médiation de quartier, médiation sociale.**

Ces deux dernières actions, pour le moment très ponctuelles, ne sont pas financées et relèvent du bénévolat.

LE SECTEUR FORMATION

Le pôle formation offre des sensibilisations, des initiations, des formations à but social et dans les domaines de la formation continue:

- la médiation familiale, pénale, scolaire ou généraliste,
- la gestion coopérative des conflits,
- la communication sans violence,
- l'analyse des pratiques d'équipes de professionnels,
- le droit de la famille.

Il est également en charge des activités auprès des parents, dans le cadre du soutien à la parentalité (financements des REAAP):

- groupes de parole, cafés parents
- conférences et ateliers débats

Certaines prestations restent gratuites : elles participent de la promotion, du partage des savoirs et de la recherche.

Ce service se compose de 7 formateurs tous médiateurs familiaux. Il est géré par une responsable et une secrétaire. Il est basé au siège, à Peyrolles-en-Provence. Les interventions se font dans la salle Françoise GABRIELE de Peyrolles ou sur site en fonction des demandes.

Les projets :

- Actions de formation continue et à caractère social : rencontre-débats aux lycées et collèges de Pertuis, analyse des pratiques professionnelles de médiateurs familiaux, formation à la médiation des agents de médiation de proximité aux abords des collèges, formation à la médiation familiale dans le cadre judiciaire en direction des magistrats et avocats.
- Proposition de modules de formation (droit appliqué à la médiation en direction des médiateurs, médiation pénale à caractère familial en direction de médiateurs familiaux).

LE SECTEUR PARENTALITES -ACTIONS ENFANTS/FAMILLES

L'équipe a poursuivi en 2010 le travail de recherche commencé en 2009 sur la place de l'enfant en médiation familiale et sur l'ouverture d'un Pôle enfants/adolescents dans lequel s'inscrivent la construction d'un modèle d'entretien enfant en médiation familiale, des ateliers enfants de parents séparés (participant ou pas à une médiation) et la mise en place d'une audition de l'enfant en justice effectuée par des professionnels médiateurs familiaux.

Le service « Audition de l'enfant en justice » s'est ouvert en juin 2010 suite au projet primé par la Fondation de l'Enfance. Il a largement développé son activité sur le ressort du TGI de Tarascon. Le prix de 10 000€ reçu en 2010 doit être aujourd'hui relayé par d'autres financements.

Les projets :

- recherche, participation à des formations ou colloques sur l'enfant « dans tous ses états ».
- travail sur l'entretien enfant en médiation familiale.
- mise en place de groupes de paroles/ateliers d'enfants de parents séparés
- information vers l'enfant (sur ses droits et devoirs, sur son droit à être entendu en justice, à être associé aux décisions parentales).
- mise en lien des différentes activités de Résonances proposées à l'enfant (celles en réflexion et médiation scolaire, groupes de parole de parents, formations).

LES POINTS FORTS DE L'ASSOCIATION:

- Plus de 700 familles touchées par l'action, 1500 personnes, 1100 enfants
- 400 médiations menées par an près de 2000 entretiens
- Un service de proximité adapté à la demande et aux besoins du public et des partenaires.
- Un travail au service du maintien du lien familial et social.
- Des conventionnements avec :
 - ▶ Les Comités de coordination départementaux de la fonction parentale des Bouches du Rhône du Var et du Vaucluse.
 - ▶ La Cour d'appel d'Aix en Provence.
 - ▶ Différentes villes ou communautés d'agglomérations du département.
- La qualité de l'articulation de l'activité de médiation avec la cité, le droit et la justice.
- La qualification, le professionnalisme et la pluridisciplinarité de l'équipe, dont les membres diplômés d'état ont entre 3 et 15 ans d'ancienneté.
- La formation et la recherche en lien avec l'activité sur le terrain.

3. Une association qui répond aux impératifs d'intérêt général

L'association Résonances tant au regard de ses textes internes (actes fondateurs, statuts) que de ses missions et actions, a pour vocation l'intérêt général.

Compte tenu de sa participation au service public à caractère social et familial, **RESONANCES est autorisée à délivrer des reçus fiscaux ouvrant droit en faveur des donateurs, à l'avantage fiscal prévu par les articles 200 (particuliers) et 238bis (entreprises) du Code général des Impôts**

UNE ASSOCIATION D'UTILITE SOCIALE, FAMILIALE, ET EDUCATIVE

- ◆ Depuis sa création en 1997, Résonances s'est donné une mission d'intérêt général tournée vers les familles et les enfants.
- ◆ Son action centrée sur la reprise du dialogue, la gestion non violente des conflits et la recherche de solutions consensuelles permet de prévenir :
 - la rupture des liens dans la famille, du lien parental, du lien social,
 - les comportements à risque (symptômes, addictions voire délinquance)
 - les phénomènes liés à une crise familiale (chômage, perte de logement, pauvreté).
- ◆ En permettant aux personnes de dépasser le conflit et de s'appuyer sur leurs propres compétences et ressources, elle favorise la responsabilité et la citoyenneté.
- ◆ En permettant aux personnes de découvrir une autre manière sans violence de communiquer et de gérer les conflits applicable à l'ensemble de leur vie en société, elle contribue plus largement à la restauration du tissu social, à la paix sociale, au soutien à la fonction parentale, à l'éducation et au développement de la citoyenneté.
- ◆ Son action de médiation est un facteur d'apaisement des liens sociaux encadré par des dispositions juridiques (loi du 4 février 1995 et décret du 22 juillet 1996 sur la médiation, loi du 4 mars 2002 sur l'autorité parentale, décret sur la création du diplôme d'état de médiateur familial en date du 2 décembre 2003, loi du 26 mai 2004 sur le divorce, ordonnance du 4 juillet 2005 sur la filiation et loi du 5 mars 2007 sur la protection de l'enfance).
- ◆ Son action de formation à but social favorise l'éducation à la fonction parentale, au droit, à la responsabilisation et à la citoyenneté.

UNE ASSOCIATION EN PARTENARIAT AVEC L'ETAT ET LES INSTITUTIONS

- ◆ Une association qui travaille en partenariat avec l'état et les institutions qui, tout en la finançant, soutiennent largement son action :
 - l'Etat, la DGCS, Direction Générale de la Cohésion Sociale, le FIPD Fonds de Prévention de la Délinquance
 - les Collectivités territoriales, dans le cadre des CUCS (Contrats Urbains de Cohésion sociale) et les CLSPD (Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) : ACCM, Aubagne, RAD. Marseille et Pertuis (Hors Politique de la ville).
 - la Justice, la Cour d'appel, les Tribunaux,
 - la CNAF et la CAF13,
 - la Région,
 - le Conseil Général
- ◆ Une association qui, compte tenu de l'importance de son action dont la qualité est reconnue par le public et les institutions et pour faire face à une demande croissante, doit, pour équilibrer son budget et perdurer, pouvoir faire appel à des fonds complémentaires privés sous forme de dons ou de mécénat.